DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

Séance du 21 février

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 25

Absents : 1

Procuration : 3

Nombre de suffrages exprimés : 28
Pour : 28
Contre :0
Abstentions :0

2018-006

Date de convocation
08/02/2018

DATE D'AFFICHAGE
../../..

SOUS-PRÉFECTURE
DE LUNÉVILLE
26 FEV. 2018
COURRIER ARRIVÉE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

../../....

et publication du :

../../....

L'an 2018, le 21 février, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Baccarat, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

Etaient présents :
M. Jean-Christophe AUBERT, M. Hervé BERTRAND, M. Guy BIENTZ, M. Gérard COINSMANN, Mme Claudine COLAS, M. Philippe DANIEL, M. Bruno DUJARDIN, Mme Annie FARRUDJA, M. Laurent GELLENONCOURT, M. François GENAY, M. Marie-Jo GEORGES, M. Christian GEX, M. Jacques LAMBLIN, M. Francis LARDIN, M. Frédéric MAILLIOT, M. Michel MARCHAL, M. Jean-Paul MARTIN, M. Thierry MERCIER, M. Bernard MULLER, M. Jacques PISTER, Mme Sabrina VAUDEVILLE, Mme Damienne VILLAUME, M. Maurice HERIAT remplace Jonathan KURKIENCY, M. Jacques LAVOIL remplace Mme Dominique JACQUOT, M. Eric TAVERNE remplace M. Philippe ARNOULD.

Etaient excusés avec pouvoir :
M. René ACREMENT pouvoir à M. Bernard MULLER, M. Laurent de GOUVION SAINT CYR pouvoir à M. Hervé BERTRAND, Mme Rose-Marie FALQUE pouvoir à M. Michel MARCHAL.

Etai(ent) excusé(s)

M. Philippe ARNOULD Excusé remplacé par M. Eric TAVERNE, M. Jacques DEWAELE Excusé remplacé par M. Gérard COINSMANN, Mme Dominique JACQUOT excusée remplacée par M. Jacques LAVOIL, M. Noël MARQUIS était excusé, M. Jonathan KURKIENCY Remplacé par M. Maurice HERIAT.

Voix consultative : Mme LEHE Sophie, M RICHARD Claude étaient excusés

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Sabrina VAUDEVILLE

FINANCE : CONSEIL DEPARTEMENTAL DEMANDE DE SUBVENTION SOUTIEN A L'INGENIERIE

Le Conseil départemental apporte son soutien à l'ingénierie des Pays en prenant en charge une partie des salaires et des charges de fonctionnement tant pour l'animation du Pays que pour celle du Groupe d'Action Locale LEADER.
Il est donc proposé de solliciter le conseil départemental sur son appui à l'ingénierie du PETR dans le cadre du Contrat Territoire Solidaire.

Après avis favorable du Bureau du Pôle, le Comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à déposer un dossier de subvention auprès du Département pour financer le fonctionnement de la structure pour 2018
- AUTORISE le Président à procéder à toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à cette affaire,
- PRECISE que les crédits seront inscrits au budget primitif 2018

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Baccarat
Le Président,

PETR Pays du Lunévillois